



Barème d'honoraires de négociation TTC – en application au 1^{er} Mars 2015
--

- **Vente d'immeuble à usage d'habitation :**

3% TTC sur prix exprimé pour une valeur égale ou supérieure à 700 000 euros
20000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 700 000 euros et supérieur à 300 000 euros
15000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 300 000 euros et supérieur à 200 000 euros
10000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 200 000 euros et supérieur à 140 000 euros
8000 euros TTC pour un prix net vendeur inférieur à 140 000 euros

- **Transaction de fonds de commerce, locaux, murs commerciaux/professionnels :**

10% TTC du prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Commercialisation de programmes neufs :**

8% TTC sur prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Vente de terrain à bâtir :**

8% TTC sur prix exprimé avec un minimum de 7000 euros TTC

- **Location immobilière :**

Deux mois de loyer hors charges payés par moitié par le propriétaire et par le locataire

- **Location commerciale :**

3 mois de loyer hors charges à la charge du preneur